



Construction de chalet pour parc accrobranche

Par **jump76**, le **13/10/2018** à **08:52**

Bonjour.

Nous avons un projet de création de parc accrobranche dans un bois privé avec des activités de plein air paintball, piste VTT,...

Un chalet de 17m² était prévu et nous pensions qu'il serait possible grâce à l'aménagement d'intérêt collectif, car la zone n'est pas constructible.

Pour la préfecture ce n'est pas considéré comme un aménagement d'intérêt collectif, est-ce vraiment le cas?

Sinon qu'elles sont les autres possibilités car dans les parcs accrobranche des chalets sont installés et en zone non constructible ?

Merci pour vos retours.